

Non classifié

Français - Or. Anglais

1er août 2025

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Synthèse de la table ronde consacrée à l'interaction entre concurrence et démocratie

Annexe au compte rendu succinct de la 144e réunion du Comité de la concurrence

5-6 décembre 2024

Cette synthèse établie par le Secrétariat de l'OCDE présente les principales conclusions de la table ronde consacrée à l'interaction entre concurrence et démocratie, qui a été organisée par le Comité de la concurrence le 6 décembre 2024.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce document ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation ou des gouvernements de ses pays membres.

Pour toute question relative à ce document, veuillez contacter M. Antonio CAPOBIANCO.

Courriel : Antonio.CAPOBIANCO@oecd.org

JT03569789

Synthèse de la table ronde consacrée à l'interaction entre concurrence et démocratie

Établie par le Secrétariat¹

En décembre 2024, le Comité de la concurrence de l'OCDE a organisé une table ronde sur l'interaction entre concurrence et démocratie. Les principaux enseignements qui se dégagent de la note de référence du Secrétariat de l'OCDE, des contributions écrites des délégations et des interventions des experts et délégations qui ont pris part aux débats sont les suivants :

1. Le lien entre concurrence et démocratie est ancré de longue date dans le débat sur la politique de la concurrence, bien qu'il ne revêt pas une importance immédiate pour le fonctionnement quotidien de la plupart des autorités.

Il existe de nombreux liens entre la concurrence et la démocratie, notamment dans la manière dont la concurrence peut renforcer le rôle des marchés dans la prise en compte des préférences des consommateurs, de façon similaire à la manière dont la démocratie répond aux préférences des citoyens. L'intensité de la concurrence sur certains marchés peut en outre avoir des effets marqués sur la démocratie, par exemple sur les marchés des médias ou sur le marché des idées.

Une caractéristique notable de la relation entre concurrence et démocratie est que certains pays officialisent ce lien en mentionnant directement la concurrence dans leur Constitution. Par ailleurs, certaines traditions en matière de politique de la concurrence font ressortir l'importance de cette dernière pour la bonne santé de la démocratie, sachant que certaines lois sur la concurrence étaient à l'origine étroitement liées à l'idée de préserver la concurrence sur les marchés au profit de la démocratie.

2. Le lien le plus évident entre concurrence et démocratie est sans doute la crainte qu'une concurrence inefficace contribue à l'accumulation d'un pouvoir économique présentant des risques pour la démocratie.

Parmi les liens entre concurrence et démocratie, le risque que des marchés moins concurrentiels confèrent un pouvoir économique à des entreprises est l'un des plus fréquemment cités et examinés. Les débats ont mis en évidence plusieurs mécanismes possibles de transformation du pouvoir économique en pouvoir politique, tels que le lobbying ou d'autres formes d'influence exercée par les entreprises. Le pouvoir politique acquis en dehors du processus démocratique pourrait devenir une menace pour le bon fonctionnement de la démocratie.

Toutefois, les interactions entre concurrence et pouvoir économique, ainsi qu'entre pouvoir économique et pouvoir politique, sont parfois complexes. Ainsi, certains des facteurs qui renforcent la concurrence et profitent aux consommateurs, comme les gains d'efficacité dus aux effets d'échelle, peuvent également accroître le pouvoir économique. Malgré cette complexité, il est évident qu'à partir d'un certain niveau de concurrence, celle-ci peut contribuer à soutenir la démocratie.

¹Cette synthèse ne représente pas nécessairement le point de vue unanime des membres du Comité de la concurrence. Elle récapitule néanmoins les points essentiels des débats ayant eu lieu au cours de la table ronde, en particulier les vues des experts qui sont intervenus et les contributions écrites et orales des participants.

3. Les débats ont mis en évidence l'importance du respect de la légalité et de l'état de droit, ainsi que de l'indépendance et de la transparence des autorités de la concurrence, aux fins de la mise en place d'un système démocratique sain, dans lequel les citoyens ont confiance dans les institutions publiques et leur application de la loi.

L'équité procédurale, le respect de la légalité et la transparence de la part des autorités publiques ont été recensés comme des facteurs importants contribuant au maintien de l'état de droit, considéré par beaucoup comme un principe fondamental de la démocratie. Les autorités de la concurrence peuvent également contribuer au renforcement de la démocratie en faisant en sorte d'améliorer la confiance dans les institutions publiques, dont la dégradation est considérée comme une menace importante pour la bonne santé de la démocratie. Les débats ont fait ressortir l'importance que de nombreuses autorités attachent à la transparence de leur fonctionnement et aux contributions apportées par le public, par exemple dans le cadre de consultations et d'initiatives visant à accroître la participation des citoyens à leurs activités.

4. Même si démocratie et concurrence sont liées, cela ne signifie pas pour autant que la politique de la concurrence doit viser activement à améliorer le fonctionnement de la démocratie. La politique de la concurrence favorise la concurrence, qui peut elle-même favoriser une démocratie saine. Les autorités de la concurrence peuvent néanmoins prendre des mesures pour renforcer leur rôle de promotion de la démocratie, notamment en améliorant la hiérarchisation des affaires.

Les débats ont mis en évidence l'existence d'une série d'outils envisageables qui pourraient permettre aux autorités de la concurrence de prendre directement en considération la démocratie dans leurs activités, par exemple en tenant compte des atteintes potentielles à la démocratie dans les affaires de concurrence. Toutefois, la plupart des autorités sont régies par des cadres qui ne prévoient pas ce type d'approche. Il ressort des débats que, si elles étaient adoptées, ces approches pourraient comporter des risques, dans la mesure où elles sont potentiellement plus complexes à mettre en œuvre et leurs conséquences, plus difficiles à prévoir. L'une des observations importantes qui a été faite est que le droit de la concurrence ne doit pas nécessairement prendre la démocratie directement en compte pour y contribuer. Une application transparente du droit de la concurrence qui renforce la confiance du public pourrait être bénéfique à la démocratie en réduisant les risques de préjudice liés à une concurrence inefficace. Cet avantage potentiel additionnel que présente la politique de la concurrence a été cité comme une raison supplémentaire de veiller à ce que les autorités de la concurrence disposent de ressources suffisantes pour remplir leur mandat.

Outre l'approche indirecte et un fonctionnement transparent, la démarche la plus couramment adoptée par les autorités de la concurrence à l'égard de démocratie consiste à intervenir sur les marchés des médias, compte tenu de l'importance de garantir aux citoyens un accès à une pluralité d'opinions. Plusieurs juridictions ont mis en place des régimes de concurrence spéciaux pour réglementer la concurrence sur les marchés des médias et, en particulier, les fusions dans ce secteur. Au-delà des marchés des médias, d'autres possibilités de soutenir la démocratie sans changer radicalement leur façon d'agir s'offrent peut-être aux autorités de la concurrence. Ainsi, donner la priorité aux affaires susceptibles d'avoir un impact sur la démocratie ou recourir à des outils de sensibilisation pour promouvoir la concurrence sont des mesures qui pourraient aussi s'avérer bénéfiques à la démocratie.